

---

# Catégorie Actions internationales IG FI

## États financiers annuels

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

# Catégorie Actions internationales IG FI

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

## ÉTATS DE L'ACTIF NET

aux 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par action)

	2011
<b>Actif</b>	
Placements	1 379
Trésorerie et placements à court terme	-
Intérêts courus et dividendes à recevoir	-
Impôts à recouvrer (exigibles)	-
Débiteurs pour titres vendus	-
Montant à recevoir des courtiers	-
Montant à recevoir du gérant	-
Marge nette sur les contrats à terme standardisés	-
Gains non réalisés sur les contrats à terme et autres dérivés	-
Autres éléments d'actif	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 379</b>
<b>Passif</b>	
Découvert bancaire	-
Montant à verser aux courtiers	-
Créditeurs pour titres rachetés	-
Charges à payer	-
Obligation pour options souscrites	-
Pertes non réalisées sur les contrats à terme et autres dérivés	-
Autres éléments de passif	-
<b>Total du passif</b>	<b>-</b>
<b>Actif net</b>	<b>1 379</b>
<b>Actif net par série à la fin de l'exercice</b>	
Série A	718
Série B	661
<b>Actif net par action à la fin de l'exercice</b>	
Série A	11,30
Série B	11,29

## ÉTATS DES RÉSULTATS

pour les exercices clos les 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par action)

	2011
<b>Revenus</b>	
Dividendes	-
Revenu de fiducie	-
Intérêts et autres revenus	-
Revenu (perte) provenant de dérivés	-
Prêt de titres	-
Impôts étrangers retenus à la source	-
<b>Charges</b>	
Frais de gestion	9
Remises sur frais de gestion	-
Frais de service	2
Frais d'administration	1
Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	1
Impôts sur le capital	-
Coûts liés au Comité d'examen indépendant	-
Autres	-
	13
Réductions des charges	-
	13
<b>Bénéfice net (perte)</b>	<b>(13)</b>
Gain (perte) réalisé(e)	13
Gain (perte) non réalisé(e)	15
Commissions et autres frais d'opération de portefeuille	-
<b>Gain net (perte) réalisé(e) et non réalisé(e)</b>	
<b>sur placements et sur change</b>	<b>28</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net</b>	
<b>liée aux activités</b>	<b>15</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net</b>	
<b>liée aux activités par série</b>	
Série A	23
Série B	(8)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net</b>	
<b>liée aux activités par action</b>	
Série A	1,30
Série B	1,29

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour les exercices clos les 31 mars (en milliers de \$, sauf indication contraire)

	SÉRIE A	SÉRIE B	TOTAL
	2011	2011	2011
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net découlant des éléments suivants :			
<b>Activités</b>	23	(8)	15
<b>Dividendes</b>			
Réguliers	-	-	-
Gains en capital	-	-	-
Remises sur frais de gestion	-	-	-
<b>Total des dividendes</b>	-	-	-
<b>Opérations portant sur les actions</b>			
Produit de la vente d'actions	924	702	1 626
Réinvestissement à partir des dividendes	-	-	-
Paiement lors du rachat d'actions	(229)	(33)	(262)
<b>Total des opérations portant sur les actions</b>	695	669	1 364
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	718	661	1 379
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	718	661	1 379
<b>Augmentation (diminution) des actions (en milliers)</b>			
<b>Actions en circulation au début de l'exercice</b>	-	-	
Ajouter (soustraire) :			
Actions vendues	83	62	
Réinvestissement à partir des dividendes	-	-	
Actions rachetées	(19)	(3)	
<b>Actions en circulation à la fin de l'exercice</b>	64	59	

# Catégorie Actions internationales IG FI

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 MARS 2011

## ÉTAT DES PLACEMENTS

au 31 mars 2011

	Nombre de parts, d'actions ou valeur nominale	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
<b>FONDS COMMUNS DE PLACEMENT</b>			
Fonds d'actions internationales IG FI, série P	119 706	1 364	1 379
<b>Actif net</b>			
Total des placements			1 379
Trésorerie et placements à court terme			-
Autres éléments d'actif (de passif) net			-
			<u>1 379</u>

## 1. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU FONDS, DATE DE FIN D'EXERCICE ET GÉNÉRALITÉS

### a) Modalités d'organisation de la Société et du Fonds et date de fin d'exercice

La Société de fonds Groupe Investors Inc. (la « Société ») est une société de fonds communs de placement qui a été constituée, en vertu des lois canadiennes, le 17 juillet 2002. Le Fonds représente une catégorie d'actions de la Société. La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de fonds communs de placement. Si elles sont émises, les actions de série Z ne peuvent être achetées que par d'autres fonds du Groupe Investors ou d'autres investisseurs admissibles. Toutes les séries participent généralement aux activités d'exploitation du Fonds, y compris au bénéfice net, au gain (à la perte) réalisé(e) et non réalisé(e) au prorata, sauf pour les éléments attribuables spécifiquement à une ou plusieurs séries. Les dividendes peuvent varier d'une série à l'autre partiellement en raison des écarts entre les charges engagées par les différentes séries.

Les états financiers du Fonds sont présentés aux 31 mars 2011 et 2010 et pour les périodes de douze mois closes à ces dates. Le cas échéant, les résultats financiers du Fonds ou des séries constituées au cours de ces exercices sont présentés depuis le début de leurs activités jusqu'au 31 mars de l'exercice à l'étude.

### b) Généralités

La Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est le gérant du Fonds. Les distributeurs du Fonds sont Services Financiers Groupe Investors Inc. et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (collectivement, les « distributeurs »). Ces sociétés sont indirectement des filiales en propriété exclusive de Société financière IGM Inc.

Société financière IGM Inc. est une filiale de Corporation Financière Power et de Power Corporation du Canada. Corporation Financière Power détient également la majeure partie de Great-West Lifeco Inc. et de ses sociétés apparentées; par conséquent, ces sociétés sont considérées comme des affiliées du gérant et des distributeurs. Le Fonds peut investir dans certains titres du groupe de sociétés de Power, sous réserve de certains critères de gouvernance. Ces titres font l'objet d'un renvoi à l'état des placements du Fonds à la fin de l'exercice. Toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice ont été faites par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Conformément aux PCGR, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principales conventions comptables du Fonds sont les suivantes :

### a) Évaluation des placements

Les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », (« chapitre 3855 »), et sont donc inscrits à leur juste valeur. Les opérations d'achat et de vente de placements sont inscrites à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les placements sont établis selon le coût moyen des placements, compte non tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération. Les commissions de courtage et les autres frais d'opération sont imputés immédiatement au bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts des titres présentés à l'état des placements représentent le montant payé pour chaque titre, compte tenu des commissions de courtage et des autres frais d'opération, et sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître le classement de la juste valeur des instruments financiers à la fin de l'exercice.

#### i) Titres de participation, obligations et autres fonds communs de placement

Les placements dans des titres cotés en bourse ou négociés sur le marché hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture. Les titres sans cours acheteur de clôture disponible sont évalués au dernier cours de négociation ou au cours de clôture. Les placements dans des titres d'un autre fonds commun de placement sont évalués un jour ouvrable à la valeur liquidative par titre calculée conformément aux documents de placement d'un tel fonds commun de placement. Les titres négociés non cotés ou non négociés en bourse, les titres dont le cours acheteur, le dernier cours vendeur ou le cours de clôture ne sont pas disponibles ou les titres dont les cotes sont, selon le gérant, inexactes, douteuses ou ne reflètent pas l'information disponible, sont évalués à leur juste valeur estimative selon des techniques d'évaluation acceptées par l'industrie, notamment des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre déterminée par des modèles d'évaluation nécessite le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables. Dans des circonstances limitées, la juste valeur estimative d'un titre peut être déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas étayées par des données du marché observables.

#### ii) Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués au prix de règlement fixé quotidiennement par la bourse sur laquelle ils sont négociés. La valeur d'un contrat correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé à la clôture. La marge déposée à l'égard des contrats à terme standardisés, déduction faite du gain ou de la perte non réalisé, est reflétée aux états de l'actif net. Toute variation de la marge obligatoire est réglée quotidiennement.

#### iii) Contrats à terme

Les contrats à terme, y compris les contrats de change à terme, sont évalués au montant du gain ou de la perte qui aurait été réalisé à la clôture du contrat à la date des états financiers.

#### iv) Contrats d'options

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses aux états de l'actif net à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de gain réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime obtenue.

#### b) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme se composent de l'encaisse en dépôt et de placements à court terme dont la durée est de moins de un an au moment de leur acquisition. La trésorerie et les placements à court terme sont inscrits à leur juste valeur.

#### c) Devises

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes en devises ont été convertis en dollars canadiens, de la façon suivante :

- la juste valeur des placements et les autres actifs et passifs, au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice;
- le revenu, les charges, les achats et ventes de placements, au taux de change en vigueur aux dates auxquelles ces opérations ont eu lieu.

#### d) Constatation du revenu

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende est constaté au moment où le titre est négocié ex-dividende. Le revenu d'intérêt est fondé sur le nombre de jours pendant lesquels le placement est détenu au cours de l'exercice.

#### e) Opérations de prêt et de mise en pension de titres

Le Fonds est autorisé à conclure des opérations de prêt, de mise en pension de titres et de prise en pension de titres tel qu'il a été défini dans le prospectus simplifié du Fonds. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur les espèces ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et inclus aux états des résultats. Toutes les contreparties ont une cote de crédit suffisante et approuvée et la valeur des espèces ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés. La valeur des titres prêtés et des garanties sur opérations de prêt de titres à la fin des exercices, le cas échéant, est indiquée à la note 10. Les garanties reçues comprennent des titres de créance du gouvernement du Canada et ceux d'autres pays, des gouvernements provinciaux et d'administrations municipales canadiens et d'institutions financières.

#### f) Renseignements par action

- L'actif net par action est obtenu en divisant l'actif net attribuable à une série, déterminé selon les PCGR, par le nombre total d'actions de la série en circulation.
- L'augmentation (la diminution) nette de l'actif net liée aux activités par action représente l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net de la série liée aux activités de l'exercice divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de l'exercice.

#### g) Autres actifs et passifs

Pour les besoins du classement, conformément au chapitre 3855, les intérêts courus et les dividendes à recevoir pour les titres émis, les montants à recevoir des courtiers et du gérant, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme prêts et créances, et constatés au coût ou au coût après amortissement. De façon similaire, les montants à verser aux courtiers, les créateurs pour titres rachetés, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Le coût ou le coût après amortissement avoisine la juste valeur de ces actifs et passifs.

#### h) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

#### i) Changements de conventions comptables

En mars 2009, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », afin de se conformer à la norme IFRS 7, « Instruments financiers – informations à fournir ». Les modifications exigent que tous les instruments financiers mesurés à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux qui distinguent les mesures de la juste valeur en fonction de l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. Comme cette norme s'applique aux états financiers annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010, le Fonds a fourni ces informations dans ses états financiers.

#### j) Futures modifications comptables

Comme l'a déjà confirmé le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada, la plupart des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes ont adopté, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la totalité des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Le CNC a toutefois permis à la plupart des fonds de placements de reporter l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, le Fonds adoptera les IFRS pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2013. Les premiers états financiers que le Fonds dressera selon les IFRS, en présentant des chiffres comparatifs, seront donc ceux de la période intermédiaire devant être close le 30 septembre 2013.

### 3. FRAIS DE GESTION ET AUTRES CHARGES

- a) Chaque série du Fonds engagera des charges qui pourront être affectées particulièrement à la série. Les charges courantes du Fonds sont affectées aux séries du Fonds au prorata. Les charges courantes de la Société sont affectées aux fonds au prorata.
- b) Le gérant offre ou prévoit la prestation de services de placement et de services-conseils moyennant des frais de gestion. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Fonds.
- c) Le Fonds verse des frais d'administration au gérant et, en retour, celui-ci prend en charge les frais d'exploitation du Fonds, à l'exception de certains frais spécifiques liés au Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Fonds, y compris les ajustements nécessaires pour tenir compte de la période transitoire.  
Les autres frais liés au Fonds comprennent les taxes et les impôts (y compris, sans toutefois s'y limiter, la TPS/TVH, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital), les coûts des opérations de vente et d'achat de placements et d'instruments dérivés, les intérêts et les coûts d'emprunt, de même que les coûts liés au Comité d'examen indépendant (le « CEI »).
- d) Le Fonds peut verser aux distributeurs des frais de service afin de les rémunérer pour la prestation de services auprès du Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître les taux annuels (en pourcentage de l'actif moyen) payés par le Fonds.
- e) La TPS/TVH versée par le Fonds à l'égard de ses charges ne peut être recouvrée.
- f) Les autres charges comprennent les intérêts et les frais d'emprunt et d'autres charges diverses.
- g) Le gérant peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds pour que le rendement du Fonds demeure concurrentiel. Toutefois, il n'existe aucune garantie que cela se produira. Toute charge assumée par le gérant au cours des exercices a été indiquée aux états des résultats.

### 4. VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION

La valeur liquidative (ou « VL aux fins du rachat ») par action est obtenue en divisant la valeur liquidative attribuable à une série, déterminée pour l'achat ou le rachat d'actions conformément au prospectus et à la notice annuelle du Fonds, par le nombre total d'actions de la série en circulation. Cette valeur peut différer du calcul de l'actif net par action, qui est indiquée aux états de l'actif net. Généralement, l'écart s'explique par l'évaluation des titres négociés activement au cours acheteur selon les PCGR, alors que la VL aux fins du rachat repose sur le cours de clôture pour déterminer la juste valeur pour l'achat et le rachat des actions. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour connaître les valeurs liquidatives par action du Fonds au 31 mars 2011 et 2010.

### 5. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

La Société est reconnue à titre de société de fonds communs de placement selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre de société de fonds communs de placement, la Société calcule son bénéfice net (sa perte nette) et ses gains nets (ses pertes nettes) en capital comme une entité unique aux fins de l'impôt, et non fonds par fonds. Ainsi, les pertes nettes d'un fonds de la Société de fonds peuvent être utilisées pour contrebalancer les gains nets d'un autre fonds de la Société de fonds afin de réduire le total du bénéfice net ou des gains nets de la Société dans son ensemble. La fin de l'année d'imposition de la Société de fonds est le 31 décembre.

Les règles fiscales générales relatives à une société ouverte s'appliquent aussi aux sociétés de fonds communs de placement à l'exception du fait que les impôts sur le bénéfice exigibles sur les gains en capital sont remboursables en fonction d'une formule lorsque les actions émises de la Société sont rachetées ou que les dividendes de gains en capital sont versés. La Société a droit à un remboursement d'impôts de un tiers des dividendes reçus de certaines sociétés canadiennes imposables. Les remboursements de ces impôts peuvent être obtenus au taux de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes réguliers versés. Dans la mesure où un bénéfice net est tiré d'autres sources (telles que les intérêts et les revenus étrangers), il est imposé au taux général d'imposition des sociétés avant réductions du taux général. Dans l'éventualité d'une perte globale pour la Société, cette perte pourra être reportée en arrière de trois ans ou en avant de une année et utilisée pour réduire les impôts exigibles pour ces années.

À la fin de la dernière année d'imposition, la Société disposait de XXX \$ au titre de pertes en capital pouvant servir à contrebalancer des gains en capital futurs.

La Société et le Fonds appliquent la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux conséquences fiscales prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés en fonction des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer lorsque les éléments sous-jacents des produits et des charges devraient se réaliser.

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales entraînent des actifs et des passifs d'impôts futurs. Lorsque la juste valeur des placements de portefeuille excède leur coût, un passif d'impôts futurs en découle. Ce passif d'impôts futurs pour les impôts recouvrables à payer est compensé par le recouvrement attendu au moment du versement des dividendes en gains en capital. Lorsque le coût des placements de portefeuille excède leur juste valeur, un actif d'impôts futurs en découle. Une provision pour moins-valeur est appliquée pour contrebalancer cet actif, étant donné l'incertitude que le Fonds réalise ultimement cet actif futur.

### 6. COMMISSIONS ET AUTRES FRAIS D'OPÉRATION DE PORTEFEUILLE

La totalité des commissions de courtage payables par le Fonds aux courtiers à l'égard des opérations de portefeuille pour les exercices à l'étude ainsi que les autres frais d'opération sont présentés aux états des résultats. Les opérations de courtage sont réparties entre les courtiers selon les meilleurs résultats nets du Fonds. Sous réserve de ce critère, des commissions peuvent être versées à des firmes de courtage qui offrent certains services (ou payent pour ces derniers), services pouvant comprendre la recherche, l'analyse et les rapports de placements ainsi que les bases de données et les logiciels en lien avec ces services (ces arrangements sont appelés « rabais de courtage sur titres gérés »). Le cas échéant et de façon vérifiable, la valeur des services fournis par des tiers ayant été payés par des courtiers au cours des exercices est présentée à la note 10. Il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de la valeur de certains services exclusifs offerts par les courtiers.

### 7. PASSIF ÉVENTUEL

En vertu des ententes entre les membres du CEI et le gérant, au nom du Fonds, tous les membres du CEI sont indemnisés pour les passifs et les coûts engendrés par toute action ou poursuite intentée contre eux du fait d'être ou d'avoir été membres du CEI, à la condition qu'ils aient agi en toute honnêteté et de bonne foi, dans le meilleur intérêt du Fonds, ou, dans le cas d'une action ou d'une poursuite criminelle ou administrative donnant lieu à des sanctions monétaires, qu'ils aient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légale. Aucune réclamation de la sorte n'a été faite et, à ce titre, aucun montant relatif à des indemnités n'a été inscrit dans les présents états financiers.

### 8. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de placement du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers. L'état des placements présente les titres détenus par le Fonds à la fin de l'exercice.

#### a) Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé quotidiennement aux rachats en espèces d'actions rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être vendus). De plus, le Fonds maintient une trésorerie et des placements à court terme suffisants pour assurer une liquidité adéquate. Le Fonds peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

#### b) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés en une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation du Fonds, subissent des fluctuations en raison des variations des taux de change.

La note 10 indique que les devises à l'égard desquelles le Fonds a couru un risque important notamment le capital sous-jacent de contrats de change à terme, en dollars canadiens, le cas échéant. Les autres actifs et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir et les montants à recevoir ou à payer à l'égard des titres vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

#### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt tels que les obligations. Le risque que court le Fonds découle de la variation de la valeur des instruments financiers portant intérêt selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. La trésorerie et les placements à court terme et les autres instruments du marché monétaire sont, par nature, à court terme et ne courent généralement pas de risque important de taux d'intérêt. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, s'il y a lieu.

#### d) Autres risques liés aux cours

Les autres risques liés aux cours comprennent le risque que la valeur des instruments financiers suive les variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que cette fluctuation découle de facteurs propres à un placement individuel, à son émetteur ou à d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un secteur de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gérant atténue ce risque par une sélection minutieuse de titres et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement. À l'exception des options souscrites et des contrats à terme standardisés, le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur ces options souscrites et contrats à terme standardisés correspond à leur valeur notionnelle. Toutefois, les options souscrites sont utilisées dans le cadre du processus de gestion de placement global pour gérer le risque lié aux titres sous-jacents et ne font généralement pas augmenter le risque de perte global du Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds aux autres risques liés aux cours, s'il y a lieu.

#### e) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie contractante à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit découlant des titres à revenu fixe tels que les obligations, le cas échéant.

Toutes les opérations sur titres cotés sont réglées/payées sur livraison par des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minimal, étant donné que la livraison des titres vendus ne se fait qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement est fait à l'achat une fois que les titres ont été reçus par le courtier.

La valeur comptable des placements correspond au risque maximal de crédit. La valeur comptable des autres actifs correspond également au risque maximal de crédit, puisqu'ils seront réglés à court terme.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties dans le cadre desquelles il échange temporairement des titres aux termes de garanties avec engagement de l'autre partie à livrer les mêmes titres à une date ultérieure. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minimal puisque toutes les autres parties ont une cote de crédit approuvée et suffisante, et que la valeur en espèces des titres détenus comme garantie doit être d'au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

### 9. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES

Toute personne peut obtenir sans frais un exemplaire du dernier prospectus simplifié, de la notice annuelle et du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, en écrivant à : Services Financiers Groupe Investors Inc., 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba), R3C 3B6 ou, au Québec, 2001, rue University, bureau 2000, Montréal (Québec), H3A 2A6, ou en composant le numéro sans frais 1-888-746-6344 (1-800-661-4578 au Québec).

**10. RENSEIGNEMENTS PROPRES AU FONDS**

**a) Renseignements sur le Fonds et les séries**

Séries	Début des activités <sup>1</sup>	Frais d'acquisition reportés (%)	Frais de gestion (%)	Frais de service (%)	Frais d'administration (%)	Valeur liquidative par action (en \$)	
						au 31 mars 2011	au 31 mars 2010
Série A	12 juillet 2010	Jusqu'à 5,50	2,15	0,30	0,23	11,30	s. o.
Série B	12 juillet 2010	-	2,15	0,45	0,23	11,29	s. o.

<sup>1</sup> Si au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011.

**b) Commissions**

Le tableau qui suit présente la tranche des commissions versées à certains courtiers, au cours de l'exercice, pour le paiement de services fournis par des tiers.

période de 12 mois close le	(en milliers de \$)
31 mars 2011	-

**c) Prêt de titres**

(en milliers de \$)	Valeur des titres prêtés	Valeur des biens reçus en garantie
31 mars 2011	-	-

**d) Risque lié aux instruments financiers**

i) Gestion du risque

Le gérant cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes du risque lié aux instruments financiers sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements de marché, par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement et par un recours périodique à des dérivés pour couvrir l'exposition à certains risques. Pour aider à la gestion du risque, le gérant maintient également une structure de gouvernance qui contrôle les activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Au 31 mars 2011 et pour l'exercice clos à cette date, la quasi-totalité des actifs du Fonds étaient investis dans le Fonds d'actions internationales IG FI, série P, (le « fonds sous-jacent »). Par conséquent, l'exposition indirecte au risque lié aux instruments financiers est indiquée ci-après.

ii) Risque de change

Au 31 mars 2011, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises, avec toutes les autres variables restant constantes, la valeur de l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 67 000 \$ ou 4,8 % du total de l'actif net. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

iii) Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2011, le Fonds n'était pas exposé de façon notable au risque de taux d'intérêt.

iv) Autres risques liés aux cours

Au 31 mars 2011, si le cours respectif des bourses où se négocient les titres de participation détenus par les fonds sous-jacents avait augmenté ou diminué de 10 %, avec toutes les autres variables restant constantes, la valeur de l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 133 000 \$ ou 9,6 % du total de l'actif net. En pratique, les résultats réels pourraient être différents et l'écart pourrait être important.

v) Risque de crédit

Au 31 mars 2011, le Fonds n'était pas exposé de façon notable au risque de crédit.

**e) Juste valeur des instruments financiers**

Le tableau qui suit présente le sommaire du classement de la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon les niveaux de hiérarchie suivants :

Niveau 1 – prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données, autres que les prix cotés, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif;

Niveau 3 – données non observables du marché.

au 31 mars 2011 (en milliers de \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Revenu fixe	-	-	-	-
Titres de participation	1 379	-	-	1 379
Total des placements	1 379	-	-	1 379
Placements à court terme	-	-	-	-
Actifs dérivés	-	-	-	-
Passifs dérivés	-	-	-	-
Total	1 379	-	-	1 379

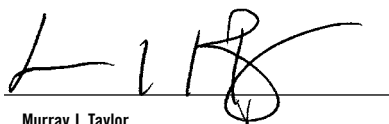
Conformément à la politique d'évaluation du Fonds, ce dernier applique les facteurs d'ajustement à la juste valeur aux prix cotés des titres de participation autres que nord-américains lorsque les fluctuations intrajournalières du marché boursier nord-américain franchissent les seuils de tolérance prédéterminés. Les facteurs d'ajustement sont appliqués dans le but d'estimer les répercussions sur la juste valeur d'événements survenant entre le moment de la fermeture des marchés boursiers autres que nord-américains et le moment de la fermeture des bureaux du Fonds. Dans le cas où les facteurs d'ajustement à la juste valeur sont appliqués, les titres de participation autres que nord-américains sont classés dans le niveau 2. Conséquemment, au cours de l'exercice, des titres de participation autres que nord-américains ont fréquemment été transférés entre le niveau 1 (prix cotés non ajustés) et le niveau 2 (prix ajustés). Au 31 mars 2011, ces titres ont été classés dans le niveau 1.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée, en sa qualité de gérant du Fonds. Le gérant doit veiller à l'intégrité, à l'objectivité et à la fiabilité des données présentées, ce qui suppose notamment de choisir des principes comptables appropriés ainsi que de faire preuve de jugement et de produire des estimations en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le gérant est aussi responsable de l'élaboration des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est pertinente et fiable.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la supervision du rendement du gérant qui doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière, avec l'aide d'un comité d'audit qui revoit les états financiers et en recommande l'approbation au conseil. Le comité d'audit rencontre régulièrement le gérant, l'auditeur interne et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière et des questions relatives à l'audit et à l'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs externes du Fonds, ont été nommés par le conseil. Les auditeurs externes ont audité les présents états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de leur permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des actionnaires. Le rapport des auditeurs paraît ci-après.

Au nom de la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée,  
gérant du Fonds



**Murray J. Taylor**  
Président du conseil  
et président

Le 7 juin 2011



**BJ Reid**  
Signataire autorisée et  
chef des finances, Fonds du Groupe Investors

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX ACTIONNAIRES DE LA CATÉGORIE ACTIONS INTERNATIONALES IG FI

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent les états des placements et de l'actif net au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, tel qu'il est indiqué à la note 1, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité des auditeurs

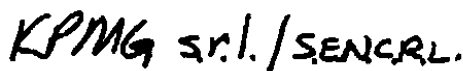
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des placements et de l'actif net du Fonds au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice clos à cette date, tel qu'il est mentionné à la note 1, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés  
Le 7 juin 2011  
Winnipeg, Canada